



Mairie d'Asnans-Beauvoisin

Conseil Municipal du 12 Décembre 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **19h00** sous la présidence de Mr **Éric FLUCHON**, Maire.

Membres présents : Mr FLUCHON Éric, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr Jacques GROS, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mr MOTTARD Philippe, Mme PILARD Christelle, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mme HENGUELY Sylvanie, Mr Cédric PRAVAZ, Mr BARRAUX Nicolas, Mme PICARD Sylviane, Mme Céline DELAITRE.

Excusés : Mme FLAIVE Nathalie donne pouvoir à Mr Jacques GROS,
Mr PEREIRA Christophe.

Mme PILARD Christelle est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 20 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

1. Locations communales

Le Conseil municipal :

- ✚ PREND connaissance du départ de Mme VERNOTTE Mélanie au 30 Novembre 2023 du logement n°1
- ✚ DIT que la caution sera remboursée si les loyers sont à jour, et sous réserve de l'état des lieux de l'appartement,
- ✚ PREND connaissance de l'arrivée de Mme FUMEY Hélène dans ledit appartement au 1^{er} décembre 2023, pour rappel, le loyer est à 551 € révisable annuellement,

- ✚ PREND connaissance du départ de Mr ROUX Esteban au 29 Février 2024,
- ✚ DIT que la caution sera remboursée si les loyers sont à jour, et sous réserve de l'état des lieux de l'appartement,

- ✚ AUTORISE Mr le Maire à signer tout document se rattachant à ces dossiers.

2. Bois :

Le Conseil municipal :

PREND connaissance du rapport d'expertise concernant le sinistre survenu 15 juillet dernier dans la parcelle boisée de la commune (ZK66),
PREND connaissance de l'indemnisation de 518.50 € prévue pour ce sinistre,
DECIDE d'accepter ladite indemnisation,
AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant

PREND connaissance du bois coupé par la communauté de communes en bordure de la voie verte et déposé sur un terrain de la commune. Suite à une demande de l'entreprise Gauthier,
DECIDE à l'unanimité de vendre le dit bois ;
DIT que le président de la communauté de communes a bien spécifié que le bois appartient bien à la commune

DECIDE de demander à l'entreprise de faire une offre
AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant

PREND connaissance du courrier de Maître RUEZ et associés à Dole concernant une parcelle cadastrée ZI 55 dont les parcelles voisines appartiennent à la commune
DIT que la commune est intéressée pour l'achat de la parcelle
DEMANDE au notaire le prix de ladite parcelle
AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant

3. Délégations signatures

Dans le cadre de sa délégation de signature, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dépense suivante :

- La somme de 372 € par l'entreprise SO PUB pour la réalisation d'adhésif dépoli sur les fenêtres du bureau de la secrétaire et du maire

Le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité la facture et AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rattachant.

4. Travaux Bâtiment mairie annexe de Beauvoisin

Le Conseil Municipal :

- ✓ PREND connaissance de la réunion de la commission « Bâtiment -Urbanisme » en date du 04/12/2023, concernant l'étude des différents devis,
- ✓ PREND connaissance des devis validé pour l'appartement du 1^{er} étage par la commission :
 - Entreprise L'ART AU FEMININ pour la somme de 3293.40 € HT.
 - Entreprise Didier GAILLARD pour la somme de 3 601.10 € HT
 - Entreprise SAS BIGUEURE Didier pour la somme de 680 € HT
- ✓ DECIDE de valider les devis
- ✓ AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant

- ✓ PREND connaissance des devis validés pour le hall et la cage d'escalier par la commission :
 - ✓ - Entreprise POLYPEINT pour la somme de 5 672.20 € HT.
 - ✓ - Entreprise POLYPEINT pour la somme de 1 883.30 € HT. Remise de 800 € HT sur les deux devis
 - ✓ - Entreprise VERNOTTE Benjamin pour la somme de 2 012.99 € HT
- ✓ DECIDE de demander des subventions à l'Etat, pour le hall et la cage d'escalier menant aux combles de la mairie annexe
- ✓ DECIDE à l'unanimité de valider tous les devis.
- ✓ AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant

- ✓ PREND connaissance du devis de l'entreprise TP MARECHAL pour la somme de 31 351 € HT, validé par la commission
- ✓ DECIDE de demander des subventions à l'Etat, pour la création du parking de la mairie annexe et salle de réception, réfection de l'enrobé actuel
- ✓ DECIDE à l'unanimité de valider le devis.
- ✓ AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le Conseil Municipal APPROUVE les deux projets et le plan de financement prévisionnel et

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif aux dossiers déposés.

5. Zone d'accélération – Développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal :

- PREND connaissance du développement des énergies renouvelables demandées par l'état aux communes
- DECIDE d'accorder aux particuliers et aux entreprises qui le souhaitent de mettre des panneaux photovoltaïques sur toutes toitures ou hangars
- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y attachant

6. Questions diverses

- Salle des fêtes d'Asnans : rafraichissement de la salle et volets côté gauche en entrant dans la salle
- L'église : les travaux ont commencé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 06

Asnans-Beauvoisin, le 12 Décembre 2023

Le Maire
Éric FLUCHON

La secrétaire de séance
Christelle PILARD